

**CONTRAT – STAGE INFIRMIER OU MÉDICAL -
MADAGASCAR**

ANNÉE :

STAGIAIRE :

Nom..... Prénom.....

Nota : nom en lettres majuscules d'imprimerie.

Date et lieu de naissance :

Nationalité : Numéro de passeport :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Numéro(s) de téléphone :

Email :

Coordonnées de l' IFSI/ Faculté :

Nom du responsable pédagogique :

STAGE du.....au.....

En fonction des places disponibles, le secrétariat AMS vous proposera un des pôles suivants:

- **CHU-JRA, ANTANANARIVO**

TARIF : 995 euros pour 4 semaines, 150 euros par semaine supplémentaire.

L'Association Missions Stages s'engage sur les points suivants :

ARTICLE 1 :

Accueillir le stagiaire à l'aéroport d'ANTANANARIVO.

Assurer le transport du stagiaire sur le lieu de résidence (article 12)

Proposer une navette quotidienne ou autre moyen de locomotion de l'hébergement sur le lieu de stage.

Au terme du stage, assurer le transport du lieu d'hébergement jusqu'à l'aéroport d'ANTANANARIVO.

Sauf pour les étudiants qui désirent faire du tourisme à Madagascar à la fin de leur stage.

ARTICLE 2 :

Loger le stagiaire dans une maison d'hôtes de l'association (chambres de 2/4/6 personnes ou dortoir pour les groupes constitués).

Assurer une pension complète (7j/7) pendant la période de stage, de 3 repas consommés à la maison d'hôtes ou sur le lieu même du stage, par contre, la totalité des dépenses (boissons, repas, hôtel, taxis, téléphone etc.) occasionnée par les «visites libres», (dont les WE inclus dans la période de stage), décidées par le stagiaire sera à la charge de ce dernier.

IMPORTANT :

- **Toutes les maisons d'accueil actuelles sont équipées de casiers (prévoir un cadenas), moustiquaires et ventilateur, de machines à laver et d'un accès WIFI.**
- **Il n'y a aucune chambre individuelle.**
- **Les draps sont fournis. Pensez à votre linge et nécessaire de toilette.**
- **Vous pourrez vous prémunir des piqûres de moustiques avec des répulsifs que vous trouverez facilement et à bon marché sur place.**
- **Les repas servis dans les maisons d'hôte s'inscrivent dans la tradition culinaire locale. Il n'y aura aucune adaptation à des régimes particuliers liés à vos éventuelles envies, ou pratiques personnelles religieuses ou non.**
- **En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical sera nécessaire et DANS LA MESURE DU POSSIBLE, des repas adaptés seront proposés .**

- **AMS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels vols, très rares (y compris dans les casiers à votre disposition) qui pourraient survenir.**

ARTICLE 3 :

Pour le stagiaire organiser et planifier le placement dans un des hôpitaux partenaires avec lesquels l'Association Missions Stages possède une convention. Le choix de l'hôpital se fera avec le secrétariat de l'Association Missions Stages en fonction du nombre d'étudiants composant un groupe et des structures hospitalières disponibles.

Horaires des stages :

A Madagascar dans les hôpitaux publics hormis dans les services comme les urgences-réanimation et la maternité, les infirmiers n'interviennent généralement que les matins, de ce fait AMS, afin de répondre aux exigences des IFSI, peut proposer des interventions dans tous les services de 7h00 à 14h, du lundi au vendredi.

Suivant les hôpitaux, les chefs de service et les besoins, ces horaires peuvent fluctuer ; de même des services de nuit peuvent être proposés voire imposés.

L'affectation à un service est déterminée par le personnel d'encadrement de l'hôpital sur place.

A certaines périodes comme les jours fériés la fermeture de certains services peut intervenir; possibilité d'intervenir aux urgences et à la maternité durant cette période, à voir sur place.

Une infirmière IDE Malgache AMS assurera le suivi pédagogique des étudiants à l'hôpital et effectuera les évaluations en collaboration avec les chefs des services.

Les étudiants doivent se munir de 2 tenues, gants, charlottes et masques. Voir ANNEXE 1 jointe pour demande spécifique des hôpitaux d'ANTANANARIVO.

Il est demandé au stagiaire d'avoir un comportement convenable et une tenue décente (shorts et vêtements courts interdits) dans les structures partenaires et plus généralement en dehors de ces établissements.

Aucun vêtement lié à une pratique religieuse, folklorique ou culturelle ne sera toléré dans l'enceinte de l'hôpital.

Les horaires de travail et les consignes devront être respectés. Tout comportement jugé inacceptable pourra faire l'objet de l'exclusion définitive du stagiaire, et ce, après l'accord

du responsable de l'IFSI, faculté, école..., et la réunion d'un conseil de discipline composé par un représentant de l'hôpital partenaire, du responsable logistique du pôle AMS

ARTICLE 4:

Le lieu de résidence, maisons d'hôte est couverte par une Responsabilité Civile conforme à la réglementation en vigueur a MADAGASCAR.

Le stagiaire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile (y compris pour l'hôpital) et assurance rapatriement et fera le nécessaire auprès de son organisme de couverture sociale et/ou autres organismes privés, pour la prise en charge d'éventuels frais médicaux sur place.

L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident, hors cadre de nos assurances, durant le séjour.

ARTICLE 5 :

L'Association Missions Stages s'engage également à conseiller et accompagner l'étudiant dans toutes ses démarches hors stage hospitalier que ce soit dans l'organisation d'activités ludiques ou sa prise en charge en cas de problème de santé (ne pas oublier d'emmener votre Carte Vitale et assurances privées hospitalisation) ou problèmes spécifiques comme la perte du passeport.

Les protocoles médicamenteux existent dans tous les hôpitaux partenaires en cas de plaie occasionnée durant les soins (dont A.E.S, etc...).

La rage étant encore présente en Afrique, en cas de morsure de chien, chat ou rongeur le stagiaire sera présenté d'office à l'institut Pasteur d'ANTANANARIVO pour un traitement adapté. Nous demandons aux formateurs des écoles de sensibiliser le stagiaire aux risques encourus par cette pathologie.

CONDITIONS FINANCIERES:

ARTICLE 6 :

Afin de valider l'inscription au stage, **la somme de 150 euros devra être jointe au dossier d'inscription.**

C'est à cette condition que le secrétariat d'AMS pourra entreprendre les démarches officielles auprès des autorités locales (immigration, services de santé et structures partenaires).

Le versement du solde devra intervenir au plus tard 15 jours avant le départ ; cette date butoir sera indiquée sur la facture pro forma que nous vous fournirons à réception du dossier complet .

ARTICLE 7 :

Si l'annulation intervient dans les 2 mois précédant le départ, le chèque de caution sera encaissé à titre de dédommagement pour les frais de gestion engagés par l'association.

Le non-encaissement ne pourra être fait qu'en cas de motif d'annulation important et valable, accompagné de la preuve du motif (stage non validé par l'école, certificat médical, bulletin d'hospitalisation, certificat de décès).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

ARTICLE 8 :

L'Association Missions Stages, dans le cadre de l'organisation des stages, subventionne les hôpitaux partenaires, finance et entretient les structures d'accueil des stagiaires, l'achat et l'entretien des véhicules, règle les frais de transport, les salaires des chauffeurs, interprètes, personnel médical et de service, etc, et effectue directement ou indirectement des missions dans le cadre de son objet.

Conformément aux statuts de l'Association Missions Stages (association régie par la Loi 1901) déposés à la préfecture de Police de Paris, les éventuels excédents financiers dégagés par l'organisation de ces stages sont affectés à diverses œuvres humanitaires, subventions à l'association Montluçon Saïgon, dons en médicaments et matériel médical, projets liés à la francophonie, création et entretien d'orphelinats...

L'argent versé par le stagiaire en contrepartie des prestations définies dans le présent contrat n'est pas considéré comme un don par les services des impôts, il ne vous sera donc pas délivré de reçu fiscal.

ARTICLE 9 :

Vous allez déposer vos valises sur un de nos sites de Madagascar. L'équipe locale d'AMS sera ravie de vous recevoir et fera son possible pour rendre votre séjour agréable et constructif autant sur le plan professionnel que "culturel". Les coutumes en Afrique étant très différentes de celles en usage en Occident, il paraît indispensable d'évoquer tous les points susceptibles de créer des risques de tensions entre vous et le personnel AMS, les structures partenaires, et plus généralement avec les personnes rencontrées durant votre stage, et ce par méconnaissances de la culture locale.

Malgré notre expérience de plus 25 ans dans l'organisation de stages médicaux, vous serez peut-être confrontés à des incidents matériels ou logistiques. Il sera donc impératif d'en informer sans tarder le responsable du site, qui fera le nécessaire au plus vite et remontera l'information au niveau de la direction locale d'AMS si le cas le justifie. Il n'est pas toujours possible de solutionner au pied levé, une fuite d'eau, un problème à l'hôpital, etc.... Nous comptons sur votre compréhension.

Si le problème persiste, ou si la solution apportée ne vous satisfait pas, prenez directement contact avec le responsable local, dont les coordonnées vous seront communiquées.

Par respect pour les partenaires locaux, les commentaires, critiques, remarques via les réseaux sociaux sur des sujets tels que les structures de santé, le personnel hospitalier et associatif, le fonctionnement de l'association sont strictement interdits. Tout doit se régler sur le terrain avec efficacité et réactivité, mais toujours avec courtoisie et ouverture d'esprit. Dans le cas contraire, AMS se réserve le droit d'informer votre IFSI, école.. de votre comportement, ou cas extrême, de déposer plainte auprès du tribunal compétent.

ARTICLE 10 :

Afin d'éviter tout incident qui malheureusement pourrait conduire à votre exclusion de l'hôpital et pour les cas les plus graves à un retour anticipé avec non validation de votre stage (sans que nous puissions intervenir...), veuillez appliquer scrupuleusement les consignes suivantes :

- Ne portez aucun "jugement de valeur" sur la pratique médicale locale, l'asepsie, relations patients/soignants, etc. Le but d'un stage à l'étranger est de découvrir un autre système de santé, pas de le critiquer.

- Aucun acte médical ne devra être commenté devant le personnel soignant à fortiori critiqué.
- Conformément à la réglementation en vigueur régissant le secret professionnel des métiers de la santé (Article L.4311-12 CSP), il est formellement interdit de filmer, prendre des photos des patients, du personnel soignant et des structures partenaires, hôpitaux comme dispensaires, sauf accord expresse de l'association, dans un but purement pédagogique. Même si vos collègues locaux peuvent s'autoriser cette pratique... Essayez de transposer avec l'Europe si vous avez un doute! Peut-on prendre en photo spontanément d'un patient dans un hôpital français, belge, suisse...?

Vous vous interdirez également d'évoquer les questions politiques, certes, avec l'équipe locale d'AMS mais plus généralement avec toutes les personnes rencontrées durant le séjour. Les autorités locales sont à juste titre très sourcilleuses sur ce point. Nous vous demandons même après votre retour en Europe de respecter cet engagement.

Il en va de même pour des sujets tels que la sexualité, les relations dans le couple etc.

Vous trouverez via internet toutes les informations utiles sans avoir à placer vos interlocuteurs locaux dans une situation inconfortable...

En résumé la pudeur est de rigueur, en tenir compte aussi dans votre tenue vestimentaire.

Par contre, hormis ces restrictions légitimes, nous vous demanderons d'être curieux sur le mode de vie des habitants, et plus globalement sur l'ensemble de la culture locale; de même sur l'investissement de l'Association Missions-Stages à Madagascar en tant qu'ONG.

ARTICLE 11 :

Toute absence exceptionnelle durant le stage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée au responsable du site qui vous fera signer une décharge.

ARTICLE 12 :

Il est strictement déconseillé à un étranger de passage à Madagascar de louer une moto ou une voiture ; comme en Europe la conduite d'un véhicule motorisé nécessite un permis de conduire, seuls les permis locaux sont reconnus par la police. Passer outre cette interdiction relèverait de votre entière responsabilité.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Visa-passeport-formalités:

Il faudra impérativement communiquer au secrétariat AMS France la copie de votre passeport (première page) au plus tard 1 mois avant votre départ. Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de votre stage et la perte des sommes engagées à la réservation (**150 euros**).

Votre passeport doit être encore valide 6 mois APRES la date du retour.

Procédure: pour l'obtention de votre visa et conditions générales, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site officiel suivant:

<http://madagascar-tourisme.com/fr/reouverture-des-frontieres/>

Le visa est délivré à l'arrivée à l'aéroport d'Antananarivo. Veuillez solliciter un visa tourisme entrée unique de 60 jours (40 Euros)

Covid : Un test PCR de moins 72h sera nécessaire à l'embarquement à CDG Paris. Un nouveau test PCR vous sera proposé à l'arrivée à Madagascar contre la somme de 25 euros. Vous serez ensuite conduit en navette agréée dans un hôtel pour 24h/48h dans l'attente du résultat, 80 euros environ.

Attention! En cas de test positif une période de confinement de 14 jours sera programmée dans la maison d'hôtes AMS. Pour grandement limiter ce risque, nous vous conseillons d'effectuer "un test rapide" avant l'enregistrement du vol.

AMS vous remboursera la navette ainsi que les deux nuitées en pension complète. Sous réserve d'effectuer une réservation (de France) dans l' hôtel suivant:

<http://sakamanga.com/en/home>

Vous trouverez sur le site AMS dans la rubrique Madagascar (à imprimer) la « **fiche de débarquement** » ainsi que la « **lettre d' engagement confinement** » à remplir, signer et présenter à l' immigration de Madagascar. De plus, et afin de faciliter vos démarches à l'arrivée à l'aéroport, il vous sera communiqué via notre secrétariat en France une invitation nominative de notre partenaire local l'association Malgache Joroso.

A votre arrivée :

Merci de prévenir vos proches et les écoles dès votre arrivée.

Santé :

Pour toute question liée à la santé connectez-vous sur le site du Ministère de la Santé dans la rubrique voyages, c'est le seul organisme qui fait autorité dans ce domaine. Il est à préciser que dans les régions fréquentées par les étudiants le paludisme est présent, un traitement antipaludéen est donc conseillé pour la durée du séjour.

Sécurité :

MADAGASCAR est considéré par le Ministère des Affaires Étrangères comme un pays de faible dangerosité. Toutefois on peut déplorer des vols à la tire, de ce fait évitez de sortir avec des bijoux trop voyants, sommes importantes, appareils photographiques de prix etc. Le World Travel Tourism Council a attribué à Madagascar le Safe Travels Stamp qui reconnaît sur la scène internationale comme une destination sûre.

Climat :

MADAGASCAR climat tropical de 25° à 33° en moyenne. Saison des pluies de Décembre à Mars. Décalage horaire : + 1h, heures d'été, +2h, heures d'hiver.

Signature précédée de la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance de ce contrat et je m'engage sur l'honneur à en respecter les termes », et apposition de vos initiales sur toutes les pages.

Fait à, le.....

ANNEXE 1:

HÔPITAL MILITAIRE – PÉDIATRIE– D'ANTANANARIVO DEMANDE SPECIFIQUE :

- 2 photos d'identité
- 2 tenues pantalon long et blouse ou tunique de couleur blanche
- Chaussures (cros ou autres - mais pas de tongs) peu importe la couleur
- Masques jetables - quantité suivant la durée du stage (comptez 2 par jour)
- Gants - quantité suivant la durée du stage (comptez 5 paires par jour)

Si vous ne voulez pas vous encombrer, sachez que vous pouvez vous procurer ces marchandises sur place.